

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le 16/10/2023



ID: 078-217802172-20230928-DEC23_066-DE

2023/

Commune d'Épône Conseil Municipal du 28/09/2023 – Délibération A5 n° 23-066 7.10 Finances locales - Divers

République Française Liberté Égalité Fraternité Commune d'Épône **Département des Yvelines** Arrondissement de Mantes-la-Jolie Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPONE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur lvica JOVIC, Maire d'Epône.

Présents:

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, Mme Béatrice DI PERNO, Mme Danièle MOTTIN, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, Mme Florence JOUANNEAU, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, M. Guy MULLER.

Absents ayant donné procuration :

M. Jacques FASQUEL procuration à Mme Béatrice DI PERNO

M. Pascal DAGORY procuration à M. Ivica JOVIC.

M. Didier DIROL procuration à Mme Nathalie BAUDOUIN

M. Thierry ARFI procuration à M. Olivier ECHARD

Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN

M. Rémi PUISSEGUR-RIPET procuration à M. Franck BUNEL

M. Raoul LIMA procuration à Mme Marie TAINMONT

Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Danièle CLOUARD

Absente:

Mme Sofia RAFAÏ

Madame Danièle MOTTIN est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION:

22/09/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice

29 20

DATE D'AFFICHAGE :

22/09/2023

Présents 20 Votants 28

OBJET: ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT « SIPP'n'CO » DU SIPPEREC

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Public, et notamment l'article L2113-2;

Vu la délibération du Comité du SIPPEREC n° 2017-06-48 du 22 juin 2017, actant la constitution d'une centrale d'achat, depuis dénommée « SIPP'n'CO ;

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le 16/10/2023



ID: 078-217802172-20230928-DEC23_066-DE

Commune d'Épône Conseil Municipal du 28/09/2023 – Délibération A5 n° 23-066 7.10 Finances locales - Divers

Considérant l'avis favorable de la commission Finances, Développement durable, consultée le 19 septembre 2023,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle MARTIN, Adjointe au Maire, déléguée aux Finances et Développement Durable,

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité, (28 Voix Pour),

DECIDE:

- 1. D'adhérer à la centrale d'achat « SIPP'n'CO » ;
- 2. D'autoriser monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion et son annexe 1 relative à la sélection des bouquets ;

Précise que la délibération sera adressée à :

- La Préfecture des Yvelines,
- Au Comptable Public de Mantes Collectivités Locales

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPONE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte Transmis à Monsieur le Préfet des Yvelines

1 6 OCT. 2023

Et publié/affiché le

1 6 OCT. 2023

vica JOVIC Maire d'Epône

Danièle MOTTIN

Secrétaire de séance